

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Auxerre

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie.butteaux@gmail.com

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal
du 22 Mai 2024**

Nous vous en souhaitons bonne lecture

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Marie Hélène Jardel

TOUTES LES DELIBERATIONS SONT VOTEES A L'UNANIMITE

AUTORISATION DE VIREMENT DE CRÉDIT

La nouvelle nomenclature M57 ne permet plus d'inscrire des sommes en dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement comme auparavant.

Elle permet néanmoins au Maire de pouvoir effectuer des virements de crédit sans délibération préalable dans chacune des sections et dans la limite, comme avant, de 7.5 % des dépenses inscrites.

Cette disposition est soumise à information du Conseil dès la cession suivant l'opération.

Le Maire demande l'autorisation de pouvoir effectuer, si nécessaire les virements de crédits rendus nécessaires à la gestion des comptes de la commune.

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

En attente de validation définitive, nous avons réglé, en décembre dernier, 80 % du montant des frais scolaires à la commune de Germigny soit la somme de 10 334.81 €.

Après décompte définitif, nous reste à régler la part de 20% soldant notre participation pour l'année scolaire 2022/2023, à savoir 2 583, 70 €.

Michel Fourrey propose au Conseil de l'autoriser à régler cette créance.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal a déjà validé la dépense concernant l'étude de faisabilité des sécurisations et des bordurages des rues de l'Armançon et de l'Armançe.
Pour l'inscrire dans notre budget, nous devons alimenter le compte 2031 par un transfert du compte 2188 pour la somme de 1 950 €.

CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

L'Agence Technique Départementale qui a réalisé l'étude de faisabilité des sécurisations et des bordurages des rues de l'Armançon et de l'Armançe peut également assurer la maîtrise d'œuvre des chantiers concernés.

Sur la demande du Maire, elle propose une convention d'assistance technique pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le détail celle-ci concerne

- l'établissement des cahiers des charges, l'analyse des candidatures, l'assistance pour des négociations éventuelles, l'assistance à la passation du marché.
- Mais aussi la participation à la réunion de préparation, celle du lancement ainsi qu'à huit réunions de suivi de chantier donnant lieu aux comptes rendus.
- Enfin, l'assistance pour les opérations de réception et durant la période de garantie de parfait achèvement.

L'ensemble de cette prestation s'élève à 4 900 € HT.

La facture d'un prestataire extérieur assurant ces missions à raison d'un pourcentage évalué entre 7 et 10 % s'élèverait entre 15 500 et 22 000 €.

Pour un chantier de cette importance, une telle mission est indispensable.

Michel Fourrey propose donc de l'autoriser à signer cette convention au moment de la concrétisation de notre projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de busage :

Les travaux de remplacement des buses effondrées tant à Butteaux qu'à La Chaussée ont été réalisés pour la somme de 1 470 € TTC.

Un devis pour le recèlement ou de remplacement des bordures de trottoirs de La Chaussée, entre la rue du Vieux Chêne et la rue de l'Isle a été demandé et réceptionné. Il se monte à 1 555.20 € TTC. Le Conseil l'accepte et demande le curage ainsi qu'une visite par caméra de certaines portions de notre réseau.

Abattage du Cyprès :

La recherche complémentaire de devis pour cette action n'ayant pas apporté de résultat satisfaisant, Nous avons donc confié ce travail à la société Séquoia Abattage pour la somme de 2 880 € TTC

Devis de cheminement entre la rue de la Cure et la salle communale :

Les portes à l'arrière de la salle sont posées, il ne reste que le percement intérieur à réaliser. Le Foyer Rural, à ses frais, va ouvrir une voie de circulation entre la rue de la Cure et la salle communale. Le devis s'élève à 4525.50 € HT soit 5 430.60 € TTC. Le Maire propose au Conseil de prendre en charge cette dépense afin de lui faire économiser le montant de la TVA que nous, nous pouvons récupérer. Comme pour chaque opération de ce type, le Foyer Rural remboursera la partie hors taxe de la facture. La possibilité d'un subventionnement pour cette action sera étudiée.

Election européennes :

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 Juin 2024 ;

« Lors d'une élection, la fonction d'assesseur est inhérente à l'exercice du mandat de membre du conseil municipal et lui est dévolue par les lois (CE, 26 novembre 2012, n° 349510).

Par conséquent, la fonction d'assesseur s'impose au conseiller municipal qui ne peut pas refuser sans raison valable d'exercer cette mission. »

14 Juillet :

Organisation de la manifestation

Grange communale :

Notre grange communale est très encombrée, Le conseil prend rendez-vous sur place le samedi 22 Juin afin de faire le point sur les éléments à garder, à éliminer ou à transférer dans le local de la cour Mourlon, peut être plus adapté pour certains objets.

Le RU :

- Pont du Ru : Des travaux de consolidation d'une canalisation débouchant dans le ru semblent nécessaires.
Une entreprise sera contactée pour les réaliser.
- Il semblerait que des arbres soient tombés en travers du ru, gênant la progression de l'écoulement des eaux, les propriétaires des parcelles concernées seront contactées afin de régler le problème.

Commissions Fleurissement :

Mr Gérard ROUSSEL en charge de la commission ne souhaitant plus occuper cette fonction est remplacé par Mme Brigitte MOUNIER.

Emplacement peuplier entre Butteaux et La-Chaussée :

Suite à la coupe et la vente des peupliers situés entre Butteaux et La-Chaussée, il est demandé s'il y a un projet d'aménagement de cet espace.

Plusieurs propositions n'ont pas retenues l'attention du Conseil. Celui confirme sa position, ne souhaitant pas créer un espace supplémentaire à entretenir.

Réunion Publique projet de Bordurage et de Sécurisation Butteaux La-Chaussée :

Une réunion publique s'est tenue le mercredi 15 mai à la Salle communale de BUTTEAUX. Malgré un manque de participation des administrés concernés, certains aspects du projet ont été modifiés, rendant celui-ci définitif.

Roses des fêtes des Mères :

Cette tradition, qui existe depuis des années sur notre commune, et sur le point de s'éteindre, (faute de présence à domicile, occasionnant beaucoup de perte)

Merci de nous donner votre avis, sur l'arrêt ou la continuité de cette action, et de nous faire remonter vos remarques sur mairie.butteaux@gmail.com.

Comptant sur vos retours.